



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 95752

Texte de la question

Mme Françoise Guégot interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la mise en place des nouveaux compteurs d'électricité dits « intelligents ». Deux interrogations principales se posent aujourd'hui : la confidentialité des informations et la protection de la vie privée, sur laquelle la CNIL a émis des réserves, et le coût de ces nouveaux compteurs. Elle lui demande donc si des garanties seront apportées pour protéger la confidentialité des données, comment sera géré le coût de ces nouveaux équipements, par une facturation au consommateurs ou par une augmentation de la facture d'électricité, et qui sera propriétaire de ces compteurs : le propriétaire du logement, le locataire ou une collectivité locale comme cela était le cas jusqu'à aujourd'hui.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Guégot](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95752

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13436

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)